

# TECB19 - Comptabilité S2

## Présentation

### Prérequis

Sont autorisés à s'inscrire à cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ;
- titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue d'une inscription dans les universités ;
- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance (les candidats doivent en apporter la preuve en fournissant une attestation de comparabilité du CIEP ENIC-NARIC) ;
- diplôme homologué niveaux I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (<https://www.francecompetences.fr/>) ;
- diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles (<https://www.francecompetences.fr/>) ;
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle.

### Objectifs pédagogiques

- **Objectifs pédagogiques : UE 9 - COMPTABILITÉ**
  - Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion.
  - Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.
  - Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable.
  - Justifier l'intérêt de la normalisation comptable.
  - Expliquer le rôle du recueil des normes comptables.
  - Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable.
  - Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux documents de synthèse.
  - Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat).
  - Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables.
  - Passer de la balance aux documents de synthèse.
  - Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...).
  - Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser.
  - Expliquer le mécanisme de la TVA.
  - Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA.
  - Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation.

Mis à jour le 05-05-2023



### Code : TECB19

Unité d'enseignement de type cours

0 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / 1

### Contact national :

EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin

75003 Paris

01 40 27 25 38

Service accueil-orientation

[intec\\_accueil@lecnam.net](mailto:intec_accueil@lecnam.net)

- Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels.
- Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.
  - Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.
- Distinguer les charges des immobilisations.
- Identifier la nature d'une immobilisation.
- Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.
- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité.
- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés.

Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement.

- Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l'exercice.
- Identifier les différents types de financement
- Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires.
- Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients.
- Comptabiliser les opérations de financement
- Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.
- Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire.
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.
- Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat.
- Calculer et qualifier le résultat de l'exercice.
- Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion
- Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan.
- Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan
- Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables.
- Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires.
- Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.
- Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables.
- Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.
- Établir et lire les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG.

- Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).

- Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et/ou de l'obtention d'un financement.

## Programme

### Contenu

#### **Partie 4. Travaux d'inventaire**

Titre 1. Opérations d'inventaire

Titre 2. Détermination du résultat comptable

Titre 3. Passage d'un exercice à l'autre

#### **Partie 5. Comptabilité et environnement numérique**

#### **Partie 6. Documents de synthèse**

### Modalités de validation

- Examen final

### Description des modalités de validation

Examen final écrit d'une durée de 3 heures.

Coefficient : 1.

Note inférieure à 6/20 éliminatoire.

Cette UE permet de valider un bloc de compétences.